

Sommaire

P1 Edito
Avis du Commissaire enquêteur sur la modification du PLU

P 2-3 Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2008

P 4 Commissions Municipales et extra municipales

P 5 Infos pratiques

P 6 Musique en Grésivaudan
A l'attention des jeunes de 18/25 ans
Et les écoles ?
Le tramway de Grenoble à Chapareillan

P 7 CCAS
Centre de loisirs

P 8 Halte-Garderie
Permanences des élus
Etat Civil

Edito

Les élections passées, nous avons pris nos fonctions avec enthousiasme et détermination, soucieux de servir l'intérêt général. Nous le ferons avec toute la volonté réunie, afin de réussir dans notre mission.

Pourtant, tout n'est pas si simple ! En effet, le budget de notre commune n'étant pas extensible, pour ce premier exercice nous devons contenir nos ambitions de faire vite et bien.

Il est notamment frustrant de devoir nous acquitter, au nom de l'équipe sortante, de pénalités pour règlements tardifs, car, au final, c'est toute la population qui en fait les frais.

Ceci dit, nous mettons à profit cette période de disette, avec peu de marge de manœuvre financière, pour mieux préparer l'avenir. Nos projets verront le jour avec plus de maturité.

Le travail de rencontre avec les collectivités territoriales dont dépend la commune nous permettra d'affiner les réponses à vos demandes en gérant au mieux les contraintes techniques.

Soyez assurés que nous ferons notre maximum pour que l'avenir soit plus faste.

En ce printemps, je vous souhaite de profiter pleinement de ce que nous offre notre extraordinaire cadre de vie en compagnie des gens que vous aimez.

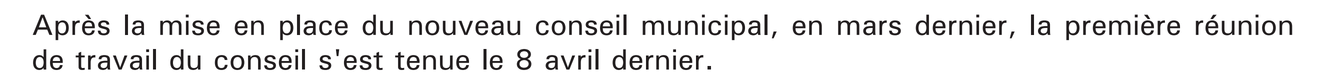
Albert Andrevon

Enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions en mars dernier.
Pour l'essentiel, celui-ci note que « beaucoup d'observations mettent en évidence les contradictions que la modification engendre avec les orientations inscrites au Plan d'Aménagement et de Développement Durable». Ce dernier préconise «une urbanisation maîtrisée et progressive» et «la maîtrise du développement des transports et des déplacements».
Le commissaire enquêteur estime que les équipements et les infrastructures de la commune ne sont pas adaptés à ce nouvel accroissement de population et qu'aucune mesure prenant en charge les impacts de cette augmentation n'est étudiée. ***En conséquence, il donne un avis défavorable au projet de modification tel qu'il a été défini au dossier d'enquête.***
Une nouvelle et réelle réflexion sur l'aménagement de notre commune devra donc être engagée dans les meilleurs délais , en collaboration avec les organismes de conseil.



Directeur de la publication : Albert ANDREVON
Impression : P. M. I. - 38660 LUMBIN
Dépôt légal : MAI 2008



Après la mise en place du nouveau conseil municipal, en mars dernier, la première réunion de travail du conseil s'est tenue le 8 avril dernier.

Le compte de gestion 2007 a été présenté par Madame BERTHELOT (trésorier). Cette dernière a rappelé à l'assemblée qu'à la fin de chaque année, le compte administratif est présenté par le Maire et le compte de gestion par le comptable du trésor. Ils sont généralement votés ensemble mais cette année, cela n'a pas été le cas. Mme Berthelot a précisé que les deux documents avaient cependant été vérifiés au préalable.

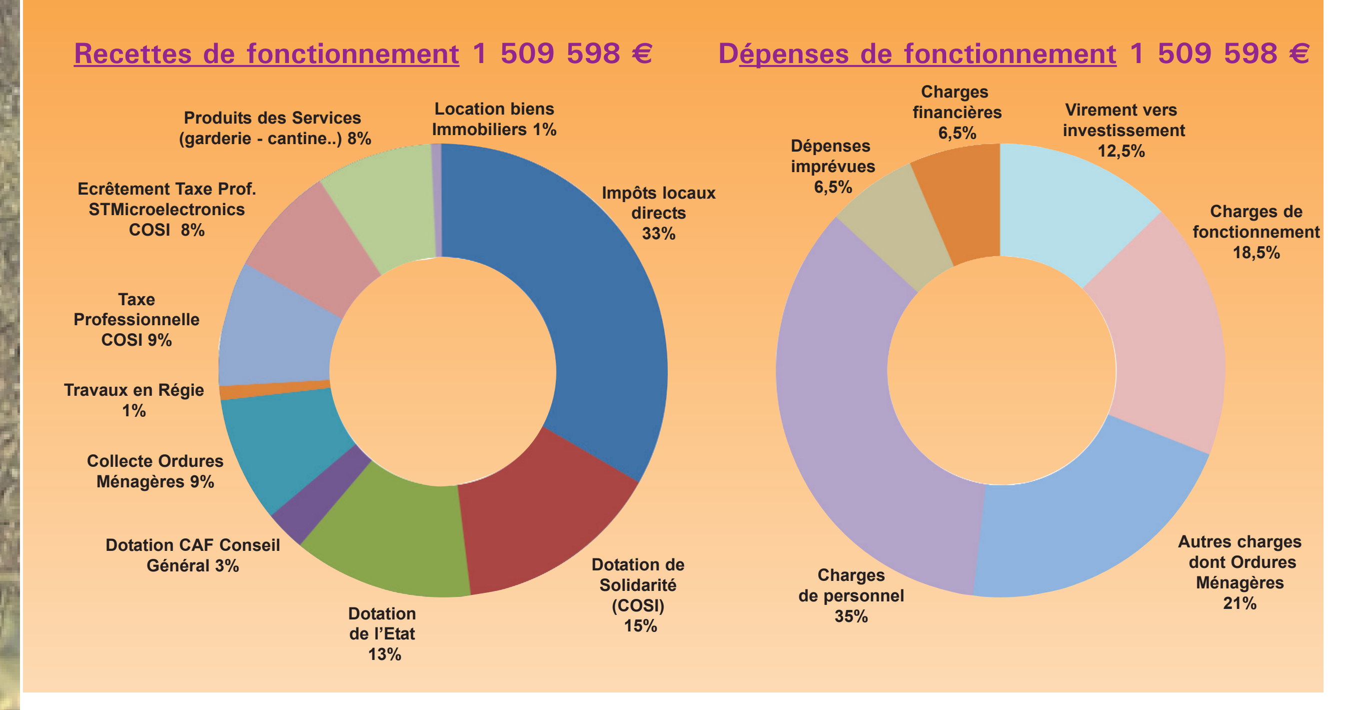
Compte administratif 2007

Présenté par le maire sortant lors du conseil municipal du 29 février 2008 :

Investissements :	
Résultat de clôture 2006 reporté	*- 208 900 €*
Montant total des dépenses 2007	*1 360 874 €*
Montant total des recettes 2007	*1 010 471 €*
Résultat de l'exercice 2007	*- 350 403 €*
Résultat de clôture 2007 (Total)	***- 559 303 €***
Fonctionnement :	
Montant total des dépenses 2007	*1 141 863 €*
Montant total des recettes 2007	*1 940 868 €*
Résultat de l'exercice 2007	*799 005 €*
Résultat définitif de clôture 2007 :	***239 702 €***

Budget primitif 2008 : un budget de transition.

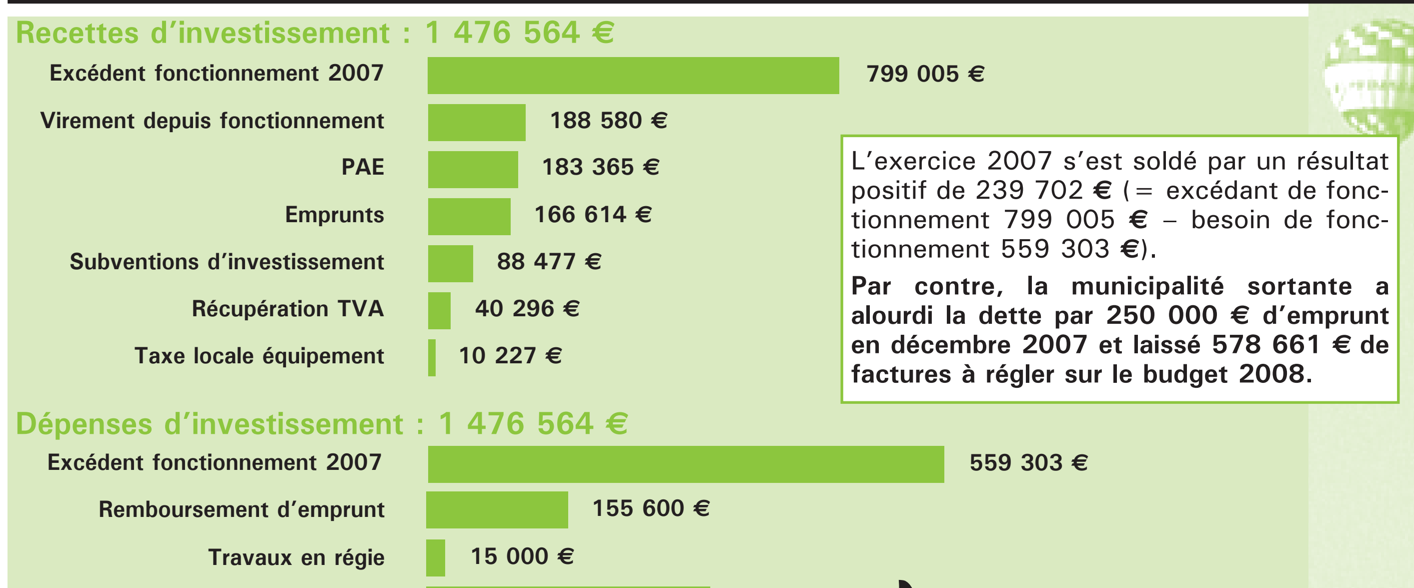
Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont comparables à celles des années précédentes.
Le conseil municipal a notamment décidé de reconduire, pour 2008, les taux existants sur les trois taxes, soit : Taxe d'habitation : 8,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,85 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 95,72 %



Priorités budgétaires de fonctionnement en 2008

- l'application systématique du quotient familial à l'ensemble des activités : les tranches de quotient pour le centre de loisirs ont déjà été redéfinies.
- la volonté d'avoir un CCAS fort : dès l'installation du conseil municipal, la commune a dû procéder à des aides d'urgences.

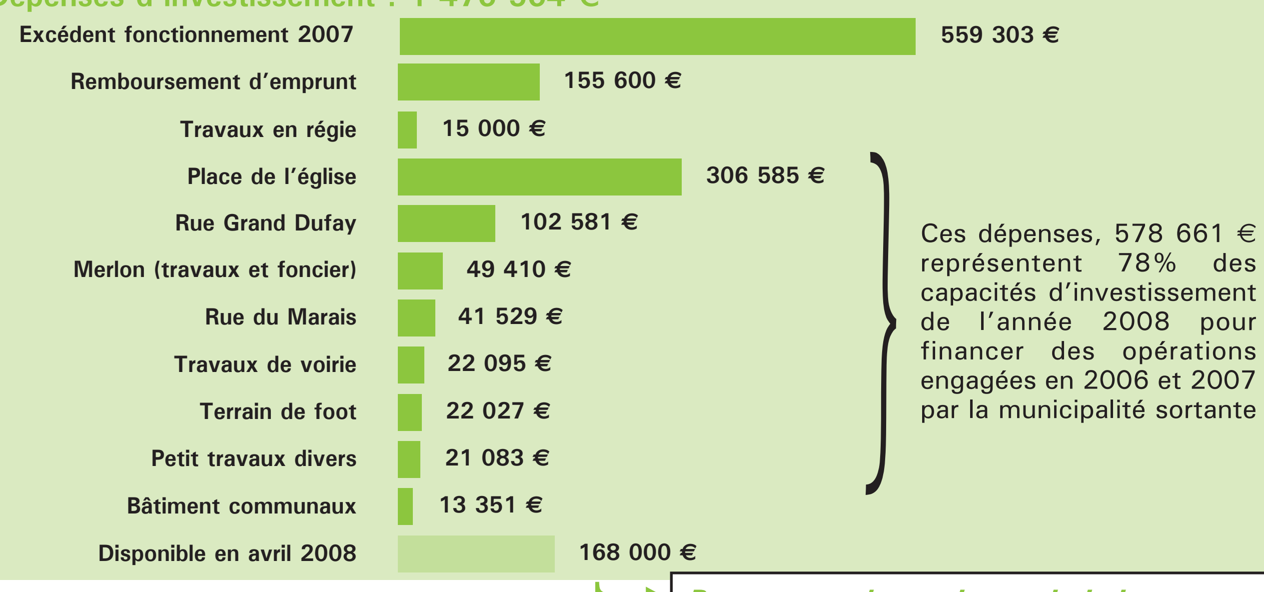
Recettes d'investissement : 1 476 564 €



L'exercice 2007 s'est soldé par un résultat positif de 239 702 **€** (= excédant de fonctionnement 799 005 **€** – besoin de fonctionnement 559 303 **€**).

Par contre, la municipalité sortante a alourdi la dette par 250 000 € d'emprunt en décembre 2007 et laissé 578 661 € de factures à régler sur le budget 2008.

Dépenses d'investissement : 1 476 564 €



Ces dépenses, 578 661 € représentent 78% des capacités d'investissement de l'année 2008 pour financer des opérations engagées en 2006 et 2007 par la municipalité sortante

Pour mener des actions prioritaires

- Sécurisation de la cour de l'école.
- Aménagement de l'accès à la mairie.
- Mise en sécurité de la RD1090 dans le village.
- Réfection de la voirie communale.
- Parking de la Halte-Garderie.
- Achèvement du chemin piétonnier jusqu'aux Grangettes.

Tarifs du Centre de Loisirs

Afin de permettre à toutes les familles d'inscrire leur(s) enfant(s), le conseil municipal propose une nouvelle grille de tarifs, applicable dès le 9 avril 2008. Cette grille est novatrice dans le fait qu'elle propose des tarifs allant de 4€ à 22€ selon le quotient familial. Les tarifs sont également dégressifs en cas d'inscription de deux ou trois enfants.

QF	Prix par journée		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
< = 400	4	3	2
< = 700	6	4,5	2,5
< = 900	10	6,5	3
< = 1100	14	9	4
< = 1300	18	12	6
< = 1500	20	14	8
< = 1700	21	16	9,5
< = 1900	21,5	17	11
> 1900	22	17,5	12
Extérieur	23	22	21

Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : Pour l'année 2008, la commune doit verser la somme de 127 130 €. Pour couvrir la quasi-totalité de cette participation, le taux a été fixé à 8,66 %.

Indemnités des élus

Une volonté forte de Monsieur le Maire était qu'une indemnité soit attribuée à tous les élus, et non seulement au maire et aux adjoints. Celle-ci a été déterminée en tenant compte des responsabilités et de la charge de travail inhérente à la fonction. Elle est calculée selon l'indice 1015 de la fonction publique (3741,25 €) et s'exprime en pourcentage de cet indice.

Les indemnités mensuelles sont ainsi fixées :

Maire : 35,5 % soit : 1328,14 €

Adjoints : 12 % soit : 448,95 €

Conseiller Délégué : 6 % soit : 224,48 €

Conseillers Municipaux : 2 % soit : 74,83 €

Autres points votés lors de ce conseil : Création d'un poste d'agent social secteur petite enfance / Autorisation du Maire à recruter des agents non titulaires de remplacement / Convention avec la COSI relative à l'utilisation de fichiers numérisés du cadastre / Demande de subvention pour la voirie communale /Adoption de la charte de lecture publique du Pays du Grésivaudan.

Les commissions municipales

Ci-dessous les commissions municipales soumises au vote du conseil municipal du 20 mai.

Finances, économie, personnel, affaires générales	A. Andrevon, M. Azy, J. Gerbaux, G. Trumaut
Education, solidarité, jeunesse	G. Trumaut, C. Cuchetto, A. Fender, G. Piroit.
Logement	M. Augoyat, D. Buscarini, A. Veiga, G. Piroit.
Déplacements, transports, sécurité	D. Dessarps, J. Gerbaux, F. Muggeo. G. Piroit.
Information et communication	A. Andrevon, Y. Cottavoz, A. Fender, J. Gerbaux, P. Manjarres, A. Veiga.
Cadre de vie, urbanisme, aménagement et grands travaux.	J. Marron, F. Chanas, M. Sowinski.

Les affaires sociales sont traitées dans le cadre du CCAS.

Les commissions extra municipales

Ces dernières seront ouvertes, comme annoncé, à des personnes extérieures au conseil. Nous avons sollicité en premier lieu, par courrier, les associations lumbinoises, afin de leur proposer de désigner des personnes pour siéger dans les différentes commissions. De plus, elles pourront accueillir un certain nombre de personnes qui souhaiteraient s'investir dans un travail de réflexion et de proposition. Il faut savoir que ces commissions sont créées pour répondre à des besoins et ne sont pas obligatoirement en place pendant toute la durée du mandat. Leur objectif atteint, elles peuvent être dissoutes et d'autres commissions peuvent être créées . Chaque commission est sous la responsabilité d'un élu.

Aménagement, grands travaux : aménagements des espaces publics, locaux : vestiaires, salles de réunion, salle festive, travaux faisant l'objet de marchés. Marc SOWINSKI

Economie : commerces, développement de la zone d'activité.
Albert ANDREVON.

Permis de construire, Certificat d'urbanisme, autorisations
Jacques MARRON

Sécurisation de la Départementale 1090.
Didier DESSARPS

Transports : Définition des besoins de Lumbin et amélioration des fréquences de dessertes des bus.
Claudie CUCHETTO

Déplacements généraux : déplacements intra muros, plan de circulation voitures, cycles, piétons.
François MUGGEO

Développement durable, agriculture, environnement : zones inondables, emprises à urbaniser, corridors biologiques, développement durable et économies d'énergie dans les bâtiments communaux.
Florence CHANAS.

Petite enfance : avenir de la halte-garderie municipale : évolution de la structure à court et moyen terme.
Gérard TRUMAUT

Jeunesse : actions éducatives pour les jeunes de 12 à 18 ans tout au long de l'année et pendant les vacances.
Gérard TRUMAUT

Culture, animation, vie locale, sportive et associative
Yvette COTTAVOZ,
Patricia MANJARRES,
Anthony CAÏATO.

***La* COSI** : La première réunion de la nouvelle assemblée de la Cosi s'est tenue le 17 avril dernier, à Crolles. La municipalité est représentée par trois membres élus : Albert Andrevon, Marc Sowinski, Patricia Manjarres. Albert Andrevon a été élu vice-président à l'agriculture, l'environnement et le développement durable.

SIVOL : Le samedi 5 avril s'est tenue la première réunion du SIVOL à St Hilaire du Touvet. La municipalité est représentée par 5 membres élus : Anthony Caïato, Yvette Cottavoz, Jacques Marron, Marc Sowinski et Jacques Gerbaux. Le président est monsieur Jean-Bernard Allan de St Hilaire du Touvet. Anthony Caïato a été élu vice président.

Mairie Tél. 04 76 08 21 85

Lundi	8 h 30 - 12 h
Mardi	8 h 30 - 12 h et 15 h - 18 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h
Jeudi	8 h 30 - 12 h et 15 h - 18 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h
Samedi	8 h 30 - 12 h

Bibliothèque

Mardi 16 h 30 - 19 h*

* Seul créneau d'ouverture pendant les vacances scolaires

Mercredi 15 h 30 - 17 h 30

Jeudi 16 h 30 - 19 h

Le service de téléalarme vous permet d'alerter et d'être secouru à votre domicile si vous éprouvez un sentiment d'insécurité. Il nécessite un abonnement mensuel. Une aide financière est possible .
Association "Vivre à domicile en sécurité"
351 ch. de l'église - St Ismier- 04 76 52 09 75

Logement : Pour connaître les droits et devoirs du propriétaire et du locataire, se renseigner sur les subventions pour des travaux d'amélioration, sur les financements pour l'accès à la propriété…

PACT de l'Isère - permanences en mairie de Villard-Bonnot sur rendez-vous
04 76 12 11 17

Les chiens dangereux : Selon la loi du 6 janvier 1999, leur maître doit disposer d'une attestation d'origine qui doit être présentée à toute réquisition des forces de l'ordre.

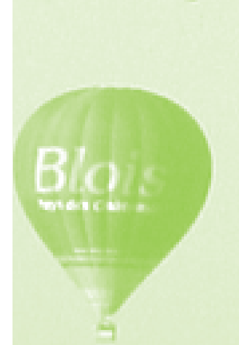
Ces chiens doivent obligatoirement être déclarés en mairie ; ils doivent être tenus en laisse et munis d'une muselière dans les lieux publics.



Des Assistantes sociales à votre écoute.
La Commune de Lumbin dépend du centre social de Crolles. Les Assistantes sociales, Mme Chantal MAFFRE et Melle Amandine BURDET, reçoivent sur rendez-vous.
Tél : 04 76 08 11 65

ADF 38 (Aide à Domicile aux Familles)
ADF 38 apporte aux familles et aux personnes une aide matérielle, morale, d'éducation ou de prévention. Son intervention peut être financée par différents organismes.
Permanence téléphonique de 8h30 à 16h. 04 76 33 66 33

ADEF (Association d'Aide à l'Emploi et à la Formation).
Cette association assure le lien entre chercheurs d'emploi et employeurs (particuliers, entreprises, collectivités locales, associations...). Emplois de proximité chez le particulier : ménage, repassage, jardinage, bricolage, garde d'enfants, aide aux personnes âgées, soutien scolaire…
ADEF : 27, allée des Charmanches Crolles 04 76 92 19 20
adef-crolles@wanadoo.fr



Don de sang bénévole.
Chaque jour, 8000 poches de sang sont nécessaires en France dont 840 dans la région Rhône- Alpes et 250 pour le site de Grenoble. Vous pouvez aider l'établissement français du sang. ***Collecte à Crolles le mercredi 4 juin de 9h à 12h et 16h30 à 19h45, salle Boris Vian***

A noter

Déplacements

Les nouveaux horaires de la ligne INTERIVES (Bernin – Champ près Froges) et de la LIGNE 6100 (La Terrasse – Le Versoud) sont disponibles en mairie. Il est à noter que la ligne 6100 est prolongée jusqu'au Versoud. Ces lignes représentent 52 passages par jour à la gare de Brignoud, pour assurer un maximum de correspondances avec les trains, et sont utilisables librement avec un abonnement TER (carte OùRA).



Jorkyball
Une salle de jorkyball a ouvert au centre nautique intercommunal de Crolles. Pour ceux qui ne connaissent pas encore, le jorkyball est un sport, mélangeant football et squash. Tél : 04 76 92 10 56
www.la-cosi.com

M.J.C
La MJC de Lumbin propose à ses adhérents des activités adaptées à tous les âges. La saison se terminera par l'Assemblée Générale, le 27 Juin, à 19h00, autour d'un apéro pique nique, à la cure. Ce repas sera l'occasion de partager les spécialités de chacun et les remarques ou idées pour la saison à venir.
A bientôt. **mjclumbin@gmail.com**

Campagne de démoustication 2008
La commune de Lumbin va procéder, avec l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication, à une campagne menée par des agents de l'EID. Ceux-ci interviendront pour contrôler et traiter si nécessaire les points d'eau stagnante qu'ils soient sur le domaine public ou privé. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Musique en Grésivaudan

Le Festival de Musique dans le Grésivaudan est une des plus anciennes institutions culturelles de la Vallée puisqu'il existe depuis 17 ans. Son objectif a toujours été de proposer, en période estivale, une série de concerts de musique de chambre dans des lieux chargés d'histoire et de faciliter l'accès à la musique classique au plus grand nombre.
Des concerts sont prévus dans les Eglises du Grésivaudan : Lumbin, Goncelin, Crolles, Bernin et Allevard. Les programmes complets sont disponibles en mairie. Notez d'ores et déjà que l'église de LUMBIN accueillera un concert "Schubert" **le mercredi 2 juillet**, à 20h30, avec Laure Colladant, considérée comme l'une des meilleures piano-fortistes actuelles.

A l'attention des jeunes de 16 à 25 ans

Orientation, Formation, Emploi, Mobilité, Santé, Logement, Transport, Vie sociale,... sont les nombreux domaines dans lesquels **la Mission Locale du Grésivaudan** peut intervenir, pour un accompagnement global.

Marlène PAJTAK, conseillère, reçoit les jeunes de la commune de Lumbin, pour construire avec chacun d'entre eux leur parcours.
D'autres professionnels de la Mission Locale comme ***Bertrand Willerval***, chargé d'orientation, ***Catherine Jullien***, psychologue, ou ***Gérard Martinez***, conseiller emploi, peuvent guider les jeunes dans leurs démarches. Leur objectif est de guider chaque jeune dans son projet professionnel et de lui donner confiance en lui.

La Mission Locale du Grésivaudan :
Une équipe de 20 personnes sur le siège et les antennes, 1500 jeunes en contact en 2005.

Mode d'emploi :
Un seul numéro pour la prise de RDV avec Marlène PAJTAK: 04 76 08 08 70

Un accueil sans rendez-vous sur la plate-forme **Orientation Emploi Formation :** Tous les mardis de 14h à 17h au siège de la Mission locale 147, rue Pré de l'Horme à Crolles.

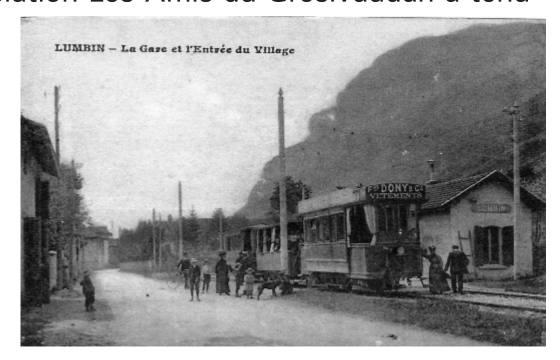
Et les écoles ?

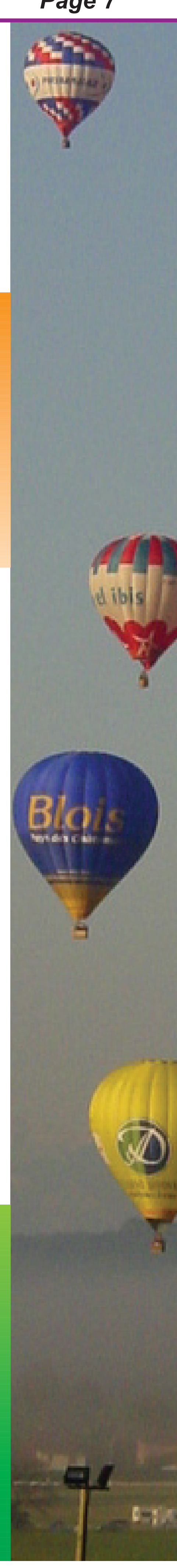
La municipalité mène une enquête d'évaluation des besoins scolaires en 2009, 2010, 2011... L'objectif est de recenser les enfants nés en 2006, 2007, 2008, vivants sur la commune. Au-delà de ceux inscrits à l'état civil, l'enquête cherche à identifier les enfants des familles nouvellement arrivées à Lumbin. Si de nouveaux équipements scolaires s'avèrent nécessaires, nous étudierons leur emplacement, dans une réflexion globale sur l'organisation urbaine et le plan de circulation du village. Cette réflexion sera menée en concertation avec les habitants.

BIBLIOTHEQUE : La Charte de lecture publique

Le conseil municipal a voté, le 8 avril dernier, l'adhésion de Lumbin à la charte de lecture publique, élaborée par le Pays du Grésivaudan en décembre 2006. Cette charte se réfère aux droits à l'éducation, à la culture, à l'expression, à la création et à la liberté de pensée. Les communes adhérentes s'engagent dans une dynamique de réseaux, en favorisant la circulation des lecteurs et des documents, en contribuant à la consolidation de fonds spécifiques de documents, en partageant les savoirs et les savoir-faire. Cela passera par une adaptation du matériel informatique de la bibliothèque qui ne permettait pas jusqu'à présent une connexion à internet.

Le tramway de Grenoble à Chapareillan L'association Les Amis du Grésivaudan a tenu récemment son assemblée générale à Lumbin. Les buts de cette association sont : la recherche, l'étude et la mise en valeur des divers éléments constituant la culture spécifique du Grésivaudan, l'adoption des mesures propres à conserver ses patrimoines naturel, culturel, artistique et technique, l'organisation et l'animation d'activités et manifestations diverses, la publication de trois lettres annuelles sur la vie de l'association et des articles sur le patrimoine de l'Isère. La dernière animation a eu lieu à Lumbin, sous la forme d'une exposition à la bibliothèque et d'une conférence diaporama dans les locaux de l'école primaire. Comme toutes les associations, celle-ci accueille avec plaisir toutes les bonnes volontés pour poursuivre sa tâche. Vous pouvez retrouver les Amis du Grésivaudan sur leur site : www.ladg@free.fr ou leur envoyer un e-mail : lesamisdugresivaudan@free.fr





Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Mise en œuvre d'une action sociale générale

Le CCAS anime une action générale de **prévention** et de **développement social** dans la commune. Il peut intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature. Afin de mener cette tâche, un rapport sur **l'analyse des besoins sociaux** de l'ensemble de la population sera présenté au conseil d'administration du CCAS. Ce rapport est en cours d'élaboration.

Le Conseil d'Administration se compose de quatre membres élus et quatre membres nommés par le Maire. *(les élus : A. Veiga, M. Augoyat, D. Buscarini, P. Manjarres)*

Ce service est à la disposition du public pour informer sur tout ce qui concerne :

- l'aide sociale légale (A.P.A - Allocation Personnalisée à l'Autonomie - aide sociale personnes âgées - allocation compensatrice invalidité...),
- la couverture maladie universelle,
- l'aide sociale facultative : bons alimentaires, secours financiers à valoir sur les factures de la vie courante (téléphone, assurances, participation à des séjours de vacances pour les enfants), attribution de tickets de cantine scolaire pour les écoles de la commune, prêts ou dons, aide au centre de loisirs,
- le portage des repas, la téléalarme, l'aide à domicile,
- l'insertion professionnelle.

Contact en mairie auprès de Lucie PEROT au service social. Tél. 04 76 08 21 85





Le CCAS à votre écoute

Le CCAS de Lumbin organise une réunion des seniors pour mieux définir leurs attentes (manifestations, Création d'un club du 3ème âge... le mercredi 21 mai).

Annick VEIGA, adjointe aux affaires sociales, peut vous recevoir, lors de ses permanences

Centre de Loisirs



Les vacances de printemps

Dès sa prise de fonction le 21 mars 2008, le conseil municipal a manifesté sa volonté d'ouvrir le centre de loisirs pendant les vacances de printemps. Il a fallu écrire le projet éducatif, indispensable, qui n'existait pas. Nous avons ensuite élaboré une nouvelle tarification qui s'appuie sur une grille ouverte de quotients familiaux.

Enfin, Mme POUCHOT-ROUGE, directrice du centre de loisirs, a élaboré rapidement un projet pédagogique pour les deux semaines. Malheureusement, le faible nombre d'inscriptions nous a conduits à annuler l'ouverture du centre pour la deuxième semaine.

Les vacances d'été

Début avril, nous avons rencontré les directeurs de centres de loisirs des communes avoisinantes pour mettre en œuvre des projets intercommunaux. Malheureusement, il était trop tard pour intégrer un projet de séjour intercommunal, ces projets ayant été élaborés par les communes avant les élections. Néanmoins, nous avons pris date pour 2009.

Le Centre de Loisirs sera ouvert pour les enfants de 6 à 11 ans du 7 au 18 juillet 2008.

Pour les adolescents de 12 à 16 ans, un camp aura lieu du 25 au 29 août 2008.

Les lieux, les contenus, les tarifs vous seront communiqués avant le 1er juin 2008.

Halte garderie :

Mme Sylvie FOURNEL, auxiliaire de puériculture qui travaillait à la halte-garderie est partie fin février pour une autre collectivité dans le cadre d'une mutation.
Elle est remplacée par Mme Sandrine LAGRASTA, titulaire du C.A.P. petite enfance.
Le fonctionnement de cette structure a besoin d'être adapté et rénové pour mieux répondre aux demandes des jeunes parents. Une commission extra-municipale, avec des élus, des représentants des associations et des usagers, aura pour mission de proposer un nouveau cadre de fonctionnement.



S. Lagrasta

Vous pouvez rencontrer vos élus

Albert Andrevon :	samedi	9h / 10h sans Rdv
		10h / 12h sur Rdv
	lundi	9h / 12h
Yvette Cottavoz :	mardi	10h / 12h sur Rdv
	mercredi	14h / 16h sur Rdv
	vendredi	9h / 12h sur Rdv
Gérard Trumaut :	lundi	8h / 12h
Annick Veiga :	samedi	8h30 / 10h30 sur Rdv
Jacques Marron :	lundi	17h / 19h sur Rdv
	mardi	9h / 12h
Marthe Azy :	mardi	15h / 17h30
	jeudi	15h / 17h30
Didier Dessarps :	sur Rdv	



Albert Andrevon
Maire



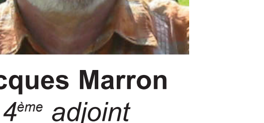
Yvette Cottavoz
1er adjoint
Culture
Vie Locale

Gérard Trumaut
2ème adjoint
Enfance
Jeunesse



Annick Veiga
3ème adjoint
Affaires Sociales





Jacques Marron
4ème adjoint
Urbanisme
Travaux

Marthe Azy
5ème adjoint
Finances



Didier Dessarps
Conseiller délégué
Déplacements
Sécurité

Etat civil du 1er janvier au 25 avril 2008

Mariage
Raphaël LE BIHAN
et
Juliette WEISS
Le 19 avril 2008

Naissances
KUNIBE Aoi, né le 7 janvier 2008 à La Tronche
GUILLET Mélina, née le 20 janvier 2008 à Saint Martin d'Hères
FALCONER Clara, née le 19 février 2008 à Saint Martin d'Hères
GOMES Tristan, né le 11 mars 2008 à Saint Martin d'Hères
ANDERSON Théodore, né le 22 mars 2008 à Chambéry
BONNEFOY Maxime, né le 3 avril 2008 à Saint Martin d'Hères
PARC Gabrielle, née le 10 avril 2008 à Echirolles
PULFER Noé né le 17 avril 2008 à La Tronche.